



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 145 Août 2011

Sommaire

Éditorial

Attention à ne pas mettre en péril le secteur des TIC !

Actualités

Le titre Sonatel plutôt fluctuant à la BRVM

Signature d'un protocole d'accord entre l'AfriNIC et la CTO

OPTIC lance un appel en faveur d'une consultation nationale sur le secteur des TIC

La Sonatel sert une citation directe à Momar Ndao, Président de l'ASCOGEN

Nouvelle panne du système Gaïndé

Mise en ligne d'une nouvelle version du site de SeneJUG

Lancement de la page Facebook « Mouride 2.0 »

572 500 Sénégalais inscrits sur Facebook

Publication d'une étude sur l'apport du Groupe de la Banque mondiale au secteur des TIC

Lancement officiel de la 42^{ème} réunion d'ICANN

Conseil présidentiel sur la régulation du tarif des appels téléphoniques internationaux entrants

Démantèlement d'un réseau qui détournait les appels internationaux entrants

Orange lance le Prix de l'entrepreneur social en Afrique

Politique

Le gouvernement envisage la création d'une commission de contrôle des appels entrants

Signature d'un décret instituant un système de tarification des appels internationaux entrants

Nomination des membres de la Commission de protection des données à caractère personnel

Infrastructures et services

Avec Yakalma, Expresso propose désormais du crédit à partir de 50 francs CFA

Résultats du premier semestre 2011 de la Sonatel : croissance en hausse marges en baisse

Atelier du NEPAD sur les infrastructures à large bande pour l'Afrique

Projets

L'Afrique du sud et le Ghana décidés à travailler ensemble sur le projet SKA

Transformation du CNRA en une Haute autorité de l'audiovisuel du Sénégal (HAAS)

Coders4Africa se propose de former gratuitement 1000 codeurs africains d'ici 2016

Rendez-vous

Formation organisée par Coders4Africa (10 septembre 2011, Dakar, Sénégal)

Africa Web Summit (17-18 septembre 2011, Brazzaville, Congo)

Conférence des ministres africains des télécommunications (23 septembre 2011, Brazzaville)

Attention à ne pas mettre en péril le secteur des TIC !

En ce mois d'août 2011, les pouvoirs publics ont fait deux déclarations qui ont suscité de vifs débats dans l'opinion publique sénégalaise. La première a été l'annonce par le Président de la république, Me Abdoulaye Wade, de son intention de nationaliser la Sonatel pour en rétrocéder les parts au secteur privé national au motif que les milliards engrangés France Télécom pourraient servir au Sénégal. Surprenante découverte pour un régime qui se veut le chantre du libéralisme et qui a inscrit dans la lettre de politique du secteur des télécommunications publiée en janvier 2005, le désengagement partiel ou total de l'État du capital de la Sonatel. Mieux, l'État avait précédemment tenté de vendre 9,7% des parts qu'il détenait dans le capital de la Sonatel à France Télécom, tentative qui, si elle avait réussi, aurait transformé l'opérateur historique français en actionnaire majoritaire avec 52,2 % des parts ! Il ne s'agissait d'ailleurs pas d'une première puisqu'en novembre 2008, l'État avait vendu, dans la plus grande discrétion, entre 3 et 5% du capital de la Sonatel qui n'avaient pas été attribués en 1997. Face au tollé déclenché par cette opération qualifiée de « crime économique » par l'Intersyndicale des travailleurs de la Sonatel et de « transaction inopportune » par les cadres de l'entreprise, le ministre de l'Économie et des finances, avait simplement rétorqué que l'État n'allait pas sacrifier des entreprises à qui il devait de l'argent pour le simple plaisir de conserver ses actions Sonatel ! La mobilisation de l'opinion publique et le rejet du protocole d'accord signé entre l'État et France Télécom par la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire) qui l'avait jugée incompatible avec ses règles de fonctionnement, obligeront cependant l'État à renoncer à ce projet. La seconde annonce a été l'adoption d'un décret instituant une surtaxe sur les appels téléphoniques entrants survenant après la suspension de l'application d'un décret similaire adopté en mai 2010. Sa mise en œuvre, augmentera en moyenne de 60% le coût des appels entrants quelle qu'en soit la destination (fixes/mobiles) mais également celui des appels sortants par l'application de mesures de réciprocité de la part des opérateurs avec lesquels la Sonatel a signé des accords commerciaux, encouragera la fraude devenu plus rentable et entrainera une diminution du trafic entrant comme l'a montré la baisse de 8,5% observée en 2010 suite à l'application de la surtaxe pendant moins de trois mois. Outre qu'elle affectera négativement les résultats de la Sonatel, dont le chiffre d'affaires est constitué pour environ 20,9% par les balances internationales entrantes, cette augmentation va à l'encontre de la baisse régulière des tarifs pratiquée ces dernières années dans le cadre de la tarification orientée vers les coûts. Enfin, il faut rappeler cette surtaxe intervient après la hausse de 2 à 5% de la redevance d'utilisation des télécommunications (RUTEL) opérée en octobre 2010. Ces faits s'inscrivent dans un contexte peu favorable marqué par la baisse de la marge bénéficiaire de la Sonatel au premier semestre 2011 couplée à celle de l'action Sonatel à la BRVM depuis le début de l'année. Or faut-il le rappeler la Sonatel est la première entreprise sénégalaise en termes de chiffres d'affaires, de bénéfices, d'investissements, de taxes et d'impôts versés et son état de santé affecte forcément celui de l'économie sénégalaise. Pire, tout est mis en œuvre pour que le dispositif de collecte et de gestion des milliards de francs CFA générés par la surtaxe échappe aux procédures ordinaires du Trésor public et soit géré par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), régulièrement éclaboussée par des scandales depuis sa création et qui gère en toute opacité les milliards versés par les opérateurs dans le cadre du service universel. Quant aux velléités de nationaliser la Sonatel, elles coûteraient au bas mot 600 milliards de francs CFA alors que l'État fait régulièrement face à des difficultés de trésorerie pour payer de simples dépenses courantes. C'est pourquoi nous disons qu'il y en a marre d'assister à la mise en péril de ce secteur-clé du fait de décisions inopportunes qui ne s'inscrivent dans aucune stratégie économique cohérente. Les autorités devraient plutôt s'atteler à améliorer l'environnement global du secteur des TIC, notamment en soutenant l'investissement et en encourageant l'innovation, afin qu'il puisse jouer un rôle encore plus important et contribuer ainsi à l'émergence économique et au développement social du pays.

Olivier Sagna
Secrétaire général

Actualités

* Le titre Sonatel plutôt fluctuant à la BRVM

Le titre Sonatel qui avait clôturé à 125 000 FCFA le 29 juillet 2011, à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), a connu de fortes fluctuations durant le mois écoulé grimant jusqu'à 140 000 francs CFA le 16 août 2011 avant de repartir à la baisse pour clôturer à 129 000 FCFA le 31 août 2011.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

* Signature d'un protocole d'accord entre l'AfriNIC et la CTO

Le 24 août 2011, lors du 6^{ème} Forum Connecting Rural Africa qui se déroulait à Dar es Salaam (Tanzanie), l'African Network Information Centre (AfriNIC) et la Commonwealth Telecommunications Organisation (CTO) ont signé un protocole d'accord. La coopération entre AfriNIC et la CTO visera notamment à promouvoir les TIC et leur rôle dans développement à travers des actions de recherche conjointe ainsi que la formation et le renforcement de capacités sur des questions d'importance, telles que l'IPv6.

AfriNIC : <http://www.afrinic.net/>

CTO : <http://www.cto.int/>

* OPTIC lance un appel en faveur d'une consultation nationale sur le secteur des TIC

Le 24 août 2011, l'Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (OPTIC) a publié un communiqué dans lequel elle se prononce en faveur du principe du contrôle des appels entrants dans la mesure où il serait confié à des entreprises sénégalaises tout en s'interrogeant sur le bien fondé de la surtaxe de ces appels. Elle appelle plutôt à une concertation nationale regroupant tous les professionnels du secteur de manière à trouver un consensus sur la manière d'accroître la contribution des opérateurs de télécommunications dans l'économie nationale en général et dans l'écosystème des TIC en particulier pour lui permettre de jouer définitivement son rôle de catalyseur de l'économie nationale.

OPTIC : <http://www.optic.sn/>

* La Sonatel sert une citation directe à Momar Ndao, Président de l'ASCOCEN

La Sonatel, accusée par Momar Ndao, Président de l'Association des consommateurs du Sénégal (ASCOCEN), dans l'édition du journal L'As du 6 juin 2011 de procéder à une sous-déclaration sur les appels internationaux entrants afin de payer moins de taxes à l'État et de se livrer avec France Télécom à une « grosse arnaque » dans les pays en voie de développement, a décidé de servir une citation directe à ce dernier. Le Président de l'ASCOCEN qui a réitéré ses propos dans le journal Le Quotidien du 25 août 2011 devra répondre de ceux-ci devant le Tribunal correctionnel de Dakar le 15 septembre 2011.

ASCOCEN : <http://www.ascosen.org/>

* Nouvelle panne du système Gaïndé

Selon le quotidien « Enquête » le système gestion automatisé des informations douanières et des échanges (Gaïndé) de la Douane sénégalaise est à nouveau tombé en panne, le 24 août 2011, occasionnant une perte de recette de deux milliards de francs CFA pour l'État. C'est une perturbation électrique survenue dans les locaux de la Direction de traitement de l'information automatisée (DTAI) qui serait à l'origine de cette panne qui a affecté les disques sur lesquels

sont stockés les données du système. Le 9 août 2011, à l'occasion d'une rencontre consacrée aux dysfonctionnements notés ces derniers mois sur le système et les difficultés qui en découlent pour les entreprises organisée par le Conseil national du patronat (CNP), Mohamadou Makhtar Cissé, Directeur général des douanes, a donné l'assurance que les ingénieurs de la Direction des systèmes informatiques douaniers apporteraient une solution au problème au plus tard à la fin du mois d'août 2011. Les problèmes en question sont liés au basculement vers la version 2010 du système de dédouanement électronique de la douane et du fait de l'allongement des procédures de dédouanement entraînent d'une part des retards dans les livraisons et d'autre part des surcoûts qui impactent négativement les entreprises.

Gaïndé 2000 : <http://www.gainde2000.sn/>

Direction générale des douanes : <http://www.douanes.sn/>

* Mise en ligne d'une nouvelle version du site de SeneJUG

Dans le courant du mois d'août 2011, une nouvelle version du site web du Java User Group (JUG) du Sénégal a été mise en ligne. Initié par Lamine Ba et Michael Levin, en avril 2007, SeneJUG a organisé depuis cette date de nombreuses activités réunissant les développeurs utilisant Java. Les présentations/formations ont porté sur des thèmes aussi variés que Java 7, Android, la méthode SCRUM, J2EE, AJAX, les CMS, la biométrie, les applications mobiles, l'archivage électronique, etc. mais aussi la création d'entreprises ou encore le capital risque.

SeneJUG : <http://www.senejug.com/>

*Lancement de la page Facebook « Mouride 2.0 »

Le 20 août 2011 a été lancée la page Facebook « Mouride 2.0 » qui se fixe pour objectif de défendre l'image de la communauté mouride en appelant ses membres à dénoncer les dérives journalistiques et autres dont elle est victime.

Mouride 2.0 : <https://www.facebook.com/groups/144710075616059/>

* 572 500 Sénégalais inscrits sur Facebook

D'après les statistiques publiées par le site SocialBakers, il y avait 572 500 Sénégalais inscrits sur Facebook en août 2011 soit un taux de pénétration de 4,06% de la population totale et 62,03% de la population en ligne. Le Sénégal se classe à la 90^{ème} position en nombre d'inscrits, loin derrière la Tunisie, 1^{ère} en Afrique, qui pointe à la 50^{ème} place avec 2 641 060 inscrits et un taux de pénétration de 24,94% pour une population à peu près équivalente. En termes de taux de pénétration, le Sénégal, 10^{ème} en Afrique, devance des pays comme le Kenya (2,93%), le Nigeria (2,42%) ou la Gambie (3,90%) mais est devancé par le Ghana (4,32%), le Gabon (4,88%), la Namibie (5,75%), le Botswana (6,57%), l'Algérie (7,07%), Djibouti (8,31%), l'Afrique du sud (8,72%), l'Égypte (10,57%), le Maroc (11,74%), le Cap-Vert (13,40%), les Seychelles (20,62%) ou encore l'Île Maurice (21,78%). Le taux moyen de pénétration de Facebook en Afrique est de 3,54% comparé à 4,63% en Asie, 26,02% en Europe et 40,05% en Amérique du Nord.

SocialBakers : <http://www.socialbakers.com/>

* Publication d'une étude sur l'apport du Groupe de la Banque mondiale au secteur des TIC

Sous le titre « S'emparer des technologies pour le développement : Une évaluation des activités du groupe de la Banque mondiale dans les technologies de l'information et de la communication », l'Independent Evaluation Group (IEG) de la Banque mondiale a publié le 11 août 2011 une étude qui montre comment le Groupe de la Banque mondiale a contribué à promouvoir des réformes dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'accès à la téléphonie mobile grâce à des investissements

privés dans des environnements difficiles. Entre 2003 et 2010, le Groupe de la Banque mondiale a ainsi apporté une contribution de 4,2 milliards de dollars d'aide accordés au secteur des TIC, dont plus de la moitié soit 2,9 milliards de dollars pour les pays les plus pauvres.

IEG : <http://ieg.worldbankgroup.org/>

* Lancement officiel de la 42ème réunion d'ICANN

Le ministre de la Communication, des Télécommunications et des TIC, Moustapha Guirassy et Nick Tomasso, Senior Director, Meetings & Languages Services d'Internet corporation for assigned names and numbers (ICANN) ont animé une conférence de presse le 10 août 2011. L'objet de cette rencontre était de procéder au lancement de la 42ème réunion d'ICANN qui doit se dérouler du 23 au 28 octobre 2011 à Dakar (Sénégal). Plus de 1200 participants venant d'une centaine de pays sont attendus à la rencontre qui aura entre autres objectifs de fournir une plateforme de discussion efficiente aux experts pour le développement de l'internet en Afrique. Le gouvernement sénégalais devrait participer à l'organisation de cette manifestation à hauteur de 400 millions de francs CFA pour un budget global qui avoisine un milliard de francs CFA.

42ème réunion d'ICANN : <http://www.icann42dakar.sn/>

* Conseil présidentiel sur la régulation du tarif des appels téléphoniques internationaux entrants

Un Conseil présidentiel sur la régulation du tarif des appels téléphoniques internationaux entrants s'est déroulé le 10 août 2011 sous la présidence du Chef de l'État, M° Abdoulaye Wade, en présence notamment de Cheikh Tidiane Mbaye, Directeur général de la Sonatel, Mody Guiro, Secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS), Mademba Sock, Secrétaire général de l'Union des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS), Bakhaw Diongue, Secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal/Forces du changement (CNTS/FC), Mamadou Aïdara Diop, Secrétaire général de l'Intersyndicale des travailleurs de la Sonatel, Momar Ndao, Président de l'Association des consommateurs du Sénégal (ASCOCEN) et Ndongo Diaw, Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP). A cette occasion le Président de la république annoncé son intention de remettre en vigueur le décret instaurant une taxe sur les appels téléphoniques internationaux entrants, de créer un fonds pour gérer les taxes collectées dans ce cadre et de racheter les parts du capital de la Sonatel détenus par France Télécom pour les revendre à des nationaux.

* Démantèlement d'un réseau qui détournait les appels internationaux entrants

La brigade de gendarmerie de Dakar-Ville a démantelé un réseau d'escrocs qui flouaient les opérateurs de téléphonie mobile installés au Sénégal en détournant les appels internationaux entrants. La principale victime de cette escroquerie est la société Tigo qui a perdu quelques 100 000 appels. Pour ce faire, ils achetaient des milliers de cartes SIM aux opérateurs et avaient mis en place une centrale téléphonique relais qui leur permettait facturer les appels entrants aux opérateurs étrangers à des prix 50% inférieurs à ceux pratiqués par Orange, Tigo et Expresso. La société pirate se faisait payer ses prestations sur un compte bancaire domicilié en Lettonie sur lequel étaient crédités plusieurs millions d'euros. Deux personnes ont été arrêtées à Dakar tandis que le cerveau de la bande, qui est installé au Portugal, est toujours recherché. Cette fraude qui durait depuis le mois de mai 2011 a fait perdre à Tigo près de 300 millions de francs CFA par mois durant la période.

* Orange lance le Prix de l'entrepreneur social en Afrique

Orange a lancé un Prix de l'entrepreneur social en Afrique visant à récompenser trois entrepreneurs qui proposeront des solutions s'appuyant de façon innovante sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour répondre aux besoins des populations les

plus modestes du continent africain. En plus d'une dotation allant de 16 398 925 Francs CFA (25 000 euros) pour le premier, 9 839 355 Francs CFA (15 000 euros) pour le deuxième et 6 559 570 Francs CFA (10 000 euros) pour le troisième, les gagnants du prix bénéficieront d'un accompagnement de six mois par des professionnels de l'entrepreneuriat et des TIC. Les projets présentés doivent prévoir un déploiement de leur service dans au moins un des pays d'Afrique dans lesquels Orange est implanté et faire intervenir la technologie de manière innovante pour contribuer à améliorer les conditions de vie des populations les plus modestes. Les candidatures sont ouvertes du 8 juin au 15 septembre 2011.

Orange : <http://www.orange.com/>

* Les Cyan Girls classées 19ème sur 183 lors de la neuvième édition d'Imagine Cup

Lors de la neuvième édition d'Imagine Cup, le concours technologique destiné aux étudiants, qui s'est déroulé du 8 au 13 juillet 2011 à New York (États-Unis), l'Afrique de l'Ouest et du centre était représentée à la finale par les Cyan Girls, une équipe de quatre étudiants de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) composée de Ndèye Awa Guèye, Binta Coudy Dé, Awa Caba, et Idrissa Diatta. Les Cyan Girls se sont classées 19ème sur 183 équipes dans la catégorie « People Choice Award » en présentant leur « Projet Pagel », un logiciel s'inscrivant dans la logique Software as a Service (SaaS) consistant à proposer un abonnement à un logiciel plutôt que l'achat d'une licence, qui exploite les potentialités du secteur de la pêche et de l'agriculture dans le but de réduire l'extrême pauvreté, de permettre l'égalité des sexes, et de préserver l'environnement. Le premier prix a été remporté par le Team Hermes de l'Institute of Technology Sligo (Irlande) avec le projet « Software Design » consistant en un dispositif qui se branche dans une voiture et surveille les comportements de conduites dangereux et les conditions de route tout en fournissant une rétroaction instantanée à la fois au conducteur et au propriétaire du véhicule.

Imagine Cup : <http://www.imaginecup.com/>

Politique

* Signature d'un décret instituant un système de tarification des appels internationaux entrants

Le 24 août 2011, le Président de la République a signé le décret n° 2011-1271 abrogeant et remplaçant le décret 2010-632 du 28 mai 2010 instituant un système de contrôle et de tarification des communications téléphoniques internationales entrant en République du Sénégal. Ce décret, qui dans ces grandes lignes n'est qu'une reconduction du décret n° 2010-632, dispose, en son article 6, qu'une taxe minimale de 0,215 euro, soit 141,035 francs CFA par minute est appliquée aux communications téléphoniques internationales entrant au Sénégal pour la terminaison vers les réseaux fixes et mobiles. Précisant que ce seuil est fixé sur la base de la parité fixe d'un euro valant 655,974 francs CFA, il mentionne également que la quote-part qui revient à l'État et qui sera facturée par minute aux opérateurs, par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), est fixée à 0,075 euro, soit 49,20 francs CFA sur le réseau mobile et 0,115 euro, soit 75,45 francs CFA sur le réseau fixe.

* Nomination des membres de la Commission de protection des données à caractère personnel

Suite à la publication du décret n° 2011-929 du 29 juin 2011 portant nomination des membres de la Commission de protection des données à caractère personnel (CDP), dans un communiqué officiel, publié le 4 août 2011, il a été annoncé la nomination de Mouhamadou Lo, juriste spécialiste des questions liées aux technologies de l'information et de la communication à l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE), comme Président de la Commission de protection des données à caractère personnel. La CDP est composée de onze membres représentant d'institutions publiques, d'organisations patronales, de défense des droits de l'homme et de personnalités choisies en raison de leur compétence juridique et technique qui sont :

- Commissaire Ibrahima Diallo, Directeur de l'automatisation du fichier (DAF);
- Pape Mamailé Djockou, Conseiller juridique à la Présidence de la république;
- Abdoulaye Babou, Député à l'Assemblée nationale;
- Samba Ndiaye, Sénateur;
- Amadou Massar Sarr, membre du Conseil national du patronat (CNP);
- Papa Makha Ndiaye, Magistrat et Conseiller à la Cour suprême;
- Abdourahmane Diouf, Magistrat, Avocat Général délégué à la Cour suprême;
- El Hadji Mame Gning, Avocat;
- Seynabou Diagne, Présidente de l'Association sénégalaise des régulateurs;
- Tamsir Amadou Saliph Ba, Directeur général de l'Agence de l'informatique de l'État (ADIE).

Institution à statut autonome, la Commission de protection des données à caractère personnel a pour mission la vérification de la légalité de la collecte et de l'utilisation des données soumises à tout traitement, d'informer les personnes concernées ainsi que les responsables des traitements de leurs droits et obligations, de s'assurer que toutes les précautions sont prises pour empêcher que les données ne soient déformées ou communiquées à des personnes non autorisées, etc. La création de la Commission des données à caractère personnel répond à une exigence du Traité de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) contenu dans l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 du 16 février 2010.

Infrastructures et services

* Avec Yakalma, Expresso propose désormais du crédit à partir de 50 francs CFA

Grâce à « Yakalma », son nouveau système de recharge de crédits par transferts électroniques, Expresso, le troisième opérateur de téléphonie au Sénégal, offre désormais à ses abonnés la possibilité de recharger du crédit à partir de 50 francs CFA.

Expresso : <http://www.expressotelecom.com/>

* Résultats du premier semestre 2011 de la Sonatel : croissance en hausse marges en baisse

Les résultats du premier semestre 2011 de la Sonatel font ressortir une croissance du parc d'abonnés de 18,7% avec 5 689 329 abonnés au 30 juin 2011 et une croissance du chiffre d'affaires de 3,7% mais également diminution des parts de marché de l'opérateur historique au Sénégal qui passent de 62 à 60%. Sur le fixe, l'ARPU (revenu annuel moyen par client) est passé de 92 334 francs CFA au 30 juin 2010 à 86 166 francs CFA au 30 juin 2011 soit une baisse de 6,7% malgré une hausse du nombre d'abonnés de 7,1%. Sur le mobile prépayé la baisse est encore plus importante puisque l'ARPU est passé de 4 334 francs CFA au 30 juin 2010 à 3 780 francs CFA au 30 juin 2011 soit une baisse de 12,8 % malgré une hausse du nombre d'abonnés de 19%. Globalement, le chiffre d'affaire du Groupe Sonatel est passé de 295 milliards francs CFA au 30 juin 2010 à 312 milliards francs CFA au 30 juin 2011 soit une croissance de 5,7%. Par contre, la marge nette est passée de 165 milliards francs CFA au 30 juin 2010 à 162 milliards de francs CFA au 30 juin 2011 sous l'effet de la concurrence, des mesures fiscales défavorables (augmentation de la redevance d'utilisation des télécommunications (RUTEL) de 2 à 5% et fin de l'exonération de l'impôt sur les sociétés au Mali) et du développement des charges réseaux induit par l'abondance (multiplication des offres promotionnelles). L'investissement est passé de 30 milliards francs CFA au 30 juin 2010 à 37 milliards francs CFA au 30 juin 2011 soit une augmentation de 21%.

Groupe Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Atelier du NEPAD sur les infrastructures à large bande pour l'Afrique

Un atelier sur les études relatives aux infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC) à large bande pour l'Afrique dans le cadre du nouveau partenariat économique pour l'Afrique (NEPAD) s'est déroulé les 11 et 12 août 2011 à Niamey (Niger).

Parmi les thèmes abordés par les experts ont figuré le programme des infrastructures à haut débit du NEPAD, dont le but est de connecter les pays africains entre eux et au reste du monde à travers des systèmes de câbles sous-marins et terrestres ainsi que la régulation et la politique des infrastructures des TIC au sein du NEPAD et de la Communauté économique de états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

NEPAD : <http://www.nepad.org/>

Projets

* Le gouvernement envisage la création d'une commission de contrôle des appels entrants

Dans un entretien accordé au journal Le Soleil et à l'Agence de presse sénégalaise (APS) le 29 août 2011, Moustapha Guirassy, Ministre de la Communication, des Télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, a annoncé que le gouvernement envisageait de mettre en place une commission nationale de surveillance des appels téléphoniques entrants au Sénégal. Cette commission devrait être composée d'un représentant de l'État, des représentants des trois opérateurs de téléphonie et de parlementaires.

* L'Afrique du sud et le Ghana décidés à travailler ensemble sur le projet SKA

Dans le communiqué final publié le 23 août 2011 à l'issue de la visite de 48 heures du président ghanéen John Atta Mills à Pretoria, l'Afrique du sud et le Ghana ont convenu de travailler ensemble pour abriter le projet « Square Kilometre Array Telescope » (SKA), en collaboration avec plusieurs autres pays africains. Le SKA est un télescope radio en cours de développement qui aura une superficie totale de collecte d'environ un kilomètre carré. Il fonctionnera sur une large plage de fréquences et sa taille le rendra 50 fois plus sensible que tout autre instrument de radio. Il nécessitera de puissants ordinateurs centraux ainsi que des liaisons ayant une capacité supérieure au trafic Internet mondial actuel. Le SKA sera construit dans l'hémisphère sud, soit en Afrique du Sud ou en Australie, où la vue de la galaxie terrestre, la Voie Lactée, est la meilleure et les interférences radio moindres. Nécessitant un budget de 1,5 milliard d'euros, la construction du SKA devrait commencer en 2016 pour des observations initiales en 2019 et un fonctionnement pleinement opérationnel d'ici 2024. Le SKA est un projet collaboratif mondial regroupant 20 pays dont le but est de fournir des réponses à des questions fondamentales sur l'origine et l'évolution de l'Univers.

SKA : <http://www.skatelescope.org/>

* Transformation du CNRA en une Haute autorité de l'audiovisuel du Sénégal (HAAS)

Selon une information publiée sur le site DakarActu, le Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) devrait être transformé en Haute autorité de l'audiovisuel du Sénégal (HAAS). La HAAS aura pour mission d'assurer le contrôle de l'application de la réglementation sur l'audiovisuel, de veiller au respect des dispositions des lois et des cahiers de charges et conventions régissant le secteur, de contrôler le contenu et les modalités de programmation des émissions diffusées par les différentes radios et télévisions, de garantir l'indépendance et la liberté de l'information et de la communication dans le secteur de l'audiovisuel mais également d'attribuer les fréquences radio et télévision, prérogative qui était jusque-là dévolue à l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP).

CNRA : <http://www.cnra.sn/>

* Coders4Africa se propose de former gratuitement 1000 codeurs africains d'ici 2016

Coders4Africa fondée en 2010 aux États-Unis par Kwame Andah (Ghana), Almoustapha Cissé (Niger), Ibrahim Cissé (Sénégal), Amadou Daffé (Sénégal) et Ali Koné (Mali), est une organisation à but lucratif ayant visé à former et soutenir les développeurs de logiciel africains. Elle s'est fixée comme objectif de former gratuitement 1000 codeurs africains d'ici 2016 dans

quatre domaines de compétence que sont le web, la gestion de réseau, le mobile et les bases de données.

Coders4Africa : <http://www.coders4africa.org/>

Rendez-vous

* Formation organisée par Coders4Africa (10 septembre 2011, Dakar, Sénégal)

La prochaine action de formation de Coders4Africa se déroulera le 10 septembre 2011 de 14 heures à SUPINFO. L'objectif principal de cette rencontre est d'offrir un cadre pour discuter des projets et des activités de Coders4africa. Il y aura également des séances de programmation et des démonstrations relatives aux technologies qui auront été choisies par les participants. L'autre objectif est de réunir en un même lieu des programmeurs, des start-up, des entreprises High Tech, des projets intéressants et des entreprises locales. L'idée est pour eux de présenter leurs activités, mais aussi de travailler avec le public en essayant de trouver des solutions à leurs projets technologiques en cours.

Coders4Africa : <http://www.coders4africa.org/>

* Africa Web Summit (17-18 septembre 2011, Brazzaville, Congo)

Parrainé par le ministère congolais des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies de la communication, l'Africa Web Summit se tiendra du 17 au 18 septembre 2011 à Brazzaville (Congo). Cette rencontre a pour objectif de contribuer à la réduction du fossé numérique entre le Nord et Sud, en offrant d'une part aux professionnels l'opportunité de partager les connaissances et expériences avec leurs homologues d'autres horizons et d'autre part, au public de s'imprégner de nouveaux outils. Un panel d'experts de haut niveau provenant d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Afrique discutera des thématiques liées au secteur et des sociétés spécialisées exposeront leurs produits et services web en marge du sommet.

Africa Web Summit : <http://www.africawebsummit.com/>

* Conférence des ministres africains des télécommunications (23 septembre 2011, Brazzaville)

La prochaine conférence des ministres africains chargés des télécommunications se déroulera le 23 septembre 2011 à Brazzaville (Congo). La conférence abordera notamment la problématique de l'implémentation d'infrastructures large bande, tant au plan des États, des différentes communautés économiques régionales que du continent africain. Il sera également question du règlement des questions de gouvernance interne et continentale des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la mise en place d'un cadre de coopération permettant à l'Afrique de faire face aux nouveaux enjeux liés à l'émergence d'une véritable culture numérique.

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, août 2011